Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260624-BC_2026_06_N14-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 24 juin 2026 – 9h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Maël SAILLOUR - Thierry GAUDEC - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Michèle QUEAU - Éric LE BOUR - Éric MIOSSEC - Gildas BERNARD - Marc SIMON - Stéphane CLOAREC - Gilles GOMBERT - Jacques EDERN - Jacques PONTU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS EXCUSÉS :

Date de la convocation :	**Membres du Bureau :**	**Présidence de séance :**
18 juin 2026	En exercice : 14	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 14	**Secrétaire de séance :**
18 juin 2026	Votants : 14	Gildas BERNARD

Locaux 23 rue des Carmes – Saint-Pol de Léon : Fixation d'un loyer mensuel

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
BUR-2026-06-N14	3.3	Gildas BERNARD

Haut-Léon Communauté est propriétaire d'une maison, sur le site des Carmes, permettant aux agents de bénéficier de locaux pour la pause méridienne.

Cette maison comprend une chambre qui était louée ponctuellement à raison de 20 € par nuit.

Après avoir pris connaissance des éléments ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer un loyer mensuel de 300 euros permettant, d'une part, de répondre aux problématiques de logement tout particulièrement dans le cadre des nouveaux recrutements pour une durée de quelques mois et, d'autre part, à l'agent d'intégrer les services communautaires et de faire parallèlement.

Présents	**14**
Pouvoirs	**0**
Votants	**14**
Pour	**14**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD